

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18113 - 70ÈME ANNÉE

Un seul groupe de 32 membres a choisi d'être seul aux commandes

La direction UMP-UDI-Objectif Réunion du Département face à la crise de la canne

Le Conseil départemental a tenu ce jeudi 2 avril sa première assemblée plénière. L'institution a choisi sa direction. Elle aura donc la responsabilité de faire face à de nombreux défis entrant dans son champ de compétence. Les élus de La Possession, de Sainte-Suzanne et de Cambuston ont choisi de se situer au-dessus des logiques partisanes, et proposent la concertation.



Voici une partie de la nouvelle direction du Conseil départemental. De lourdes responsabilités pèsent sur eux .

Le Conseil départemental a livré hier son premier acte. Les 50 élus ont d'abord désigné leur président, puis la Commission permanente et enfin les vice-présidents. La direction du Conseil départemental est donc désormais connue, tous ont choisi de diriger, tous seront face à de lourdes responsabilités.

Une présidente et 15 vice-présidents, tous du même groupe politique composé de 32 élus, vont donc mener les débats. La direction du Conseil départemental hérite de compétences du Conseil général, en particulier l'action sociale et l'agriculture. La majorité UMP-UDI-Objectif Réunion est donc au pied du mur. Elle sera rapidement confrontée au problème de la filière canne. Dans son discours d'investiture, Nassimah Dindar a dit sa volonté de voir

le maintien de la canne à sucre à La Réunion. Le Conseil départemental sera aux côtés des planteurs et des usiniers pour défendre la filière à Paris et à Bruxelles, a-t-elle dit. Le moment de la concrétisation ne peut plus tarder.

La crise déjà commencée

En 2017, c'est la fin des quotas sucriers. C'est le seul engagement ferme et sans condition pris par François Hollande lors de sa visite à l'usine de Bois-Rouge en août dernier, confirmé depuis par George Pau-Langevin. Dans deux ans, les usiniers n'auront plus la certitude d'écouler la totalité du sucre produit à un prix suffisamment rémunérateur, car l'Europe n'interviendra

plus pour acheter l'inventu. Cette décision a déjà une conséquence importante : le prix de la canne n'est toujours pas fixé à trois mois de la coupe. Jusqu'à présent, ce prix était défini dans la Convention canne, document signé par les planteurs, les usiniers et l'État. Il fixe les relations entre les différents protagonistes, et donc notamment le prix payé par l'usinier au planteur pour l'achat de la canne à sucre, et le montant des subventions versées par l'État aux planteurs et aux usiniers. Sa durée est traditionnellement d'au moins 6 ans. La dernière convention a couru sur 9 ans. La fin des quotas intervient au beau milieu de la période prévue pour une Convention canne.

L'agriculture est une compétence qui relève du Conseil départemental. Les dirigeants de cette assemblée ont donc une lourde



Les élus soutenus par le PCR prônent la concertation

responsabilité dans la gestion de la crise.

Cette prise de responsabilité a lieu dans un contexte très délicat : les dirigeants du Conseil départemental n'ont pas le droit de décevoir. Une

grande partie de la population a en effet refusé de participer à leur élection. Au premier tour, les abstentionnistes étaient majoritaires. Au second, près de la moitié du corps électoral a rejeté le vote. Il est donc

clair que si cette direction n'est pas à la hauteur, le taux de participation pourrait encore baisser. Le boycott pourrait être alors encore plus large la prochaine fois, ce qui enlèverait une large part de légitimité à une assemblée locale élue par une minorité d'électeurs.

Pour leur part, les élus soutenus par le PCR ont choisi de proposer une démarche allant au-delà des partis. Mercredi après-midi, ils ont publié une déclaration qui fixe une ligne : la concertation. Les problèmes sont en effet si importants qu'ils nécessitent la concertation, indiquent Michèle Caniguy, Anne-Flore Deveaux, Maurice Gironcel et Philippe Robert.

De toutes les questions entrant dans les compétences du Conseil départemental, la canne à sucre arrive en tête car c'est le problème le plus urgent. L'appel à la concertation est lancé, pour qu'émerge une solution partagée.

M.M.

Election de la présidence : le LPA rejoint la majorité de droite

Hier, la matinée de la première assemblée plénière du Conseil départemental a commencé par l'élection de la présidence. Après le discours du doyen d'âge, André Thien Ah Koon, le vote a commencé. Avant le scrutin, plusieurs annonces avaient été faites. Les 30 élus UMP-UDI-Objectif Réunion allait soutenir la candidature de Nassimah Dindar. Ils avait été rejoint par les deux conseillers départementaux de Saint-Paul victorieux des candidats soutenus par la mairie. André Thien Ah Koon avait dit également que le groupe d'élus du Tampon allait voter pour la présidente du dernier Conseil général. Cela faisait donc un potentiel de 36 voix.

Au moment de faire acte de candidature, Philippe Le Constant s'est déclaré. Le premier secrétaire de la Fédération socialiste comptait visiblement sur le soutien des élus du PS, mais aussi du Progrès et d'une

élue Verte suspendue de son parti car candidate aux côtés du socialiste Gérard Maillot à Saint-Denis. Cela faisait un total de 6 voix possibles.

Au moment du vote, le résultat était le suivant : 38 voix pour Nassimah Dindar, 8 voix pour Philippe Le Constant et 4 abstentions. Certains observateurs se demandaient bien qui avait pu rejoindre la majorité de droite, et qui avait voté pour le candidat socialiste.

La désignation de la Commission permanente a permis de répondre à la seconde question. Les élus PS, Progrès, Vert et PLR faisaient liste commune. Cela faisait une liste de 8 élus, donc les 8 voix pour Philippe Le Constant. La coalition UMP-UDI-Objectif Réunion présentait pour sa part une liste de 26 candidats, les élus du Tampon constituait une liste de 4 personnes, LPA présentait une liste de deux élus, tout comme

Groupe de concertation pour l'avenir de La Réunion, et Pour La Possession.

Lors du vote à main levée pour valider la liste des vice-présidences présentée par le groupe UMP-UDI-Objectif Réunion, tous les autres groupes se sont abstenus. C'est juste avant la fin de la séance que les choses se sont clarifiées.

Jacques Dennemont, un des deux élus LPA, a déclaré que son groupe a voté pour la candidate UMP-UDI-Objectif Réunion à la présidence. Il a justifié ce choix dans un discours. Cela apportait à tous les observateurs la preuve que les communistes étaient donc les seuls à ne pas être entrés dans une bataille entre majorité et opposition. Fidèle à leur ligne de conduite de concertation, ils se sont abstenus lors du vote de la présidence.

Philippe Le Constant promet une «opposition sans concession»

Dans le dernier Conseil général, le Parti socialiste faisait partie de la majorité. Le premier secrétaire de la fédération, Philippe Le Constant, était même un vice-président de l'assemblée. Au Conseil départemental, la présidente est restée, mais pas la majorité. Philippe Le Constant a pris la parole après le discours d'investiture de Nassimah Dindar. Il

s'est engagé au nom de son groupe à ceci : «nous affichons clairement notre positionnement dans l'opposition, opposition claire, résolue, sans concession (...) Une opposition vigilante au regard des engagements, des promesses faites pendant cette campagne électorale, opposition constructive, opposition intelligente». Il a ensuite prédit des lendemains

difficiles à la nouvelle majorité : «vous allez pester contre les budgets contraints». C'est un contexte très difficile avec des moyens insuffisants face à la pression sociale, a-t-il dit en substance : «c'est le cas de toutes les collectivités, du gouvernement». Conclusion : «ce sera très difficile pour vous».

Edito

Leconstant amer, à qui la faute ?

Hier, la première assemblée plénière du Conseil départemental s'est tenue en lieu et place de feu le Conseil général. Selon la nouvelle réforme, les 50 membres ont élu leurs instances pour 6 ans. Par exemple, la présidente n'aura plus à remettre en jeu son mandat tous les 3 ans comme dans l'ancien conseil. Pour cette majorité anti-gouvernementale, c'est un cadeau inespéré qui leur a été offert sur un plateau par le PS et le PLR. Les propos amers de Philippe Le Constant traduisent sa frustration devant le gâteau qui échappe à lui et à ses amis.

En 2010, tous les dirigeants du PS étaient réunis au Tampon pour déclarer leur solidarité avec Michel Vergoz qui venait d'offrir le Conseil régional à l'UMP-Objectif Réunion. Ils se vantaient d'avoir sorti l'Alliance de la Présidence du Conseil régional. Ils étaient fiers d'avoir atteint leur rêve d'affaiblir le PCR. Il faut dire qu'ils disposaient d'importantes complicités au sein même du PCR.

Trop content du cadeau qui leur a été offert, la coalition UMP-Objectif Réunion-UDI a utilisé à fond les moyens du Conseil régional pour arracher la majorité au Département dans lequel elle dispose d'une confortable avance de 32 membres sur 50. Le PS a été réduit à 5. Le Constant lui-même a été sauvé par la passivité du maire UDI de Saint Philippe. Voilà l'ultime sanction de la trahison sous les tropiques.

Recevant PLR dans son groupe, le PS se retrouve au final à 8 dans cette assemblée de 50 personnes, soit 3 de moins que dans l'ancienne mandature. Comme

quoi il n'y avait rien de glorieux d'avoir donné le Conseil régional à la droite en 2010.

Un autre parti se trouve dans la panade. Il s'agit du LPA de Thierry Robert. Il est arrivé à la mairie de Saint-Leu grâce au PCR dont les représentants constituaient la moitié du Conseil municipal, en 2008. Il a liquidé le PCR à la dernière municipale. Désormais, seul aux commandes de la mairie, il est isolé et recherche des alliés, désespérément. Devant l'incompréhension publique des 2 voix supplémentaires obtenues par Nassimah Dindar, Jacques Dennemont a lu à la fin de la séance d'hier une déclaration du LPA pour préciser que Jacqueline Silotia et lui avaient voté pour Nassimah Dindar, mais qu'ils se sont abstenus lors du vote des vice-présidents.

Voilà la triste réalité de ce troisième tour des Départementales. Il se trouve encore des journalistes pour leur trouver des vertus politiques. Allons, un peu de modestie et un zeste de réalisme pourraient être un bon remède pour guérir de l'anti-communisme.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Election des premiers présidents des Conseils départementaux

10 femmes présidentes sur 101 départements

Sur l'ensemble du territoire, la droite (UMP-UDI-Modem-Divers droite) préside plus des deux-tiers des départements, soit 67, contre 40 avant ces élections. La gauche ne possède plus que 33 départements, 26 socialistes sont présidents de Conseil départemental. Un président est sans étiquette dans le Tarn-et-Garonne, bien qu'élu grâce aux voix de la droite.



La Réunion est un des rares Conseils départementaux à être dirigé par une femme.

Cette élection, saluée pour sa parité n'aura pas été jusqu'au bout. Toutefois, La Réunion fait partie des rares territoires à avoir élu une femme à la tête du Conseil Départemental. En effet, 91 hommes sont devenus présidents, contre huit femmes. Deux femmes sont restées présidentes, faute d'élection, ce qui monte à 10 femmes présidentes sur 101 départements.

Les huit présidentes sont : Martine Vassal (UMP) dans les Bouches-du-Rhône, Nathalie Sarrabezolles (PS) dans le Finistère, Christine Bouquin (Divers droite) dans le Doubs, Valérie Simonnet (UMP) dans la Creuse, Sophie Pantel (PS) en Lozère, Hermeline Malherbe (PS) dans les Pyrénées-Orientales. Avec Anne Hidalgo et Josette Manin, sont toutes deux à la tête des assemblées départementales de Paris (le Conseil de Paris) et Martinique, qui n'étaient pas renouvelées lors de ce scrutin.

En Guadeloupe, la socialiste Josette Borel-Lincertin, fidèle de Victorin Lurel (ancien ministre des Outremer), devient présidente sans surprise, car seule en lice. A La Réunion, la sortante Nassimah Dindar (UDI) a été reconduite avec une majorité de droite

cette fois-ci. A Mayotte, l'ancien sénateur Soibahadine Ibrahim Ramadani, 66 ans et doyen de la nouvelle assemblée, a été élu à l'unanimité. Militant UMP, il dispose d'une majorité de droite avec 16 élus UMP et 10 MDM – centre droit.

L'outre-mer est en pointe en matière de parité, trois départements sur les cinq sont présidés par des femmes. Mais sur le plan national, l'égalité reste encore à faire. Selon Réjane Sénac, chargée de recherche au CNRS et présidente de la commission parité au Haut Conseil à l'égalité hommes-femmes, « c'est la limite de la loi », a-t-elle expliqué à « Le Parisien ».

« La pente naturelle n'est pas au partage du pouvoir. La loi est nécessaire pour agir sur la proportion de candidates, elle érode les inégalités mais sans remettre en cause l'exclusion des femmes du pouvoir », a expliqué cette dernière. De nombreuses voix se sont élevées pour un changement des mentalités, en plus de la loi, qui reste restrictive, « on peut partager les places, sans partager le pouvoir », a regretté Réjane Sénac, à « Libération ».

Les femmes ne représentent que 16 % des maires, contre 40 % de

conseillères municipales et 48 % de conseillères régionales, a relevé Le Parisien. Du côté du Conseil départemental, on est passé de 13,9 % d'élues à la moitié à présent. Seulement voilà, les femmes sont stoppées sur les marches du pouvoir. Le constat est le manque de volonté des hommes à céder la place, car « des vice-présidentes, des maires adjointes, des militantes qui ont de la bouteille, qui détiennent le capital politique, les réseaux, il y en a. Mais les hommes choisissent de préférence des candidates novices. Pour eux, la prime au sortant, pour elles, une prime... au renouvellement », a dénoncé Réjane Sénac.

Pour la députée PS Sandrine Mazetier, « nous sommes un pays de loi phallique, les hommes considèrent illégitime que les femmes exercent le pouvoir, c'est profondément ancré dans l'imaginaire collectif ». Raison pour laquelle, de nombreuses organisations de femmes ont assuré que le travail resté à faire afin de changer les états d'esprit, car légiférer n'est pas suffisant en matière d'égalité homme-femme.

Céline Tabou

L'Arabie Saoudite livre une guerre par procuration contre l'Iran

Le Yémen s'embourbe dans la guerre

Le gouvernement yéménite est en conflit depuis 2004 avec les Houthis, insurgés basés dans le nord-ouest du Yémen. Mais depuis quelques mois, ces derniers se sont consolidés et sont présents dans une grande partie du pays. Toutefois, le conflit s'est étendu, provoquant la création d'une coalition militaire, menée par Ryad.

Présent sur le territoire yéménite depuis des décennies, l'Arabie Saoudite a décidé d'engager des frappes aériennes afin de lutter contre les Houthis, ennemis jurés du Royaume sunnite. De leur côté, les Houthis appartiennent à une branche du chiisme, appelé le zaidisme, leur nom vient de celui de leur chef, Houssein Badr al-Din al-Houthi, tué en 2004 par l'armée. Cet aspect religieux et les liens des Houthis avec l'Iran, sont les raisons de la volonté des Saoudiens d'attaquer les rebelles Houthis.

Des revendications sociales à la lutte armée

La relation des Houthis avec l'Iran inquiète l'Arabie saoudite, qui croit en une montée en puissance de l'Iran dans la région. Le Royaume saoudien croit qu'un « pouvoir inféodé à l'Iran s'est installé à Sanaa », raison pour laquelle, le pays a réagit rapidement et demandé la création d'une force militaire arabe. De son côté, l'Égypte a la même inquiétude. Elle ne veut pas voir l'Iran jouer un rôle dans la politique régionale, notamment dans un contexte tendu avec la guerre en Syrie, le conflit israélo-palestinien et les négociations sur le nucléaire iranien.

Au-delà du rapport de force entre chaque pays, la guerre au Yémen a prit ses origines en 2004, lorsque les Houthis manifestaient contre leur exclusion des pouvoirs décisionnels, mais aussi contre l'extrême pauvreté dans le nord-ouest du pays et contre la négligence envers la population dans la région. Ces derniers demandaient également une plus grande autonomie dans leur région, le développement économique et la reconnaissance de leurs droits, y compris leurs droits religieux.

Face au refus du gouvernement de prendre en compte leurs revendications, la protestation s'est intensi-

fiée et les Houthis se sont organisés. En 2012, le président Ali Abdallah Saleh est destitué, le pouvoir est redistribué, mais une fois encore les Houthis ne parviennent pas à se faire une place, alors qu'ils présentent entre 10 000 et 30 000 combattants. Aujourd'hui, ils ont décidé de s'imposer.

Depuis plus de dix jours, les Houthis contrôlent une partie du nord-ouest du pays et sont descendus au sud de Sanaa, vers les grands centres urbains du sud. Après avoir pris possession de certaines infrastructures stratégiques, de tronçons de route, d'aéroports et de bases militaires, ils se sont emparés du palais présidentiel à Aden. De violents combats ont opposé les rebelles à des forces favorables au président Abd Rabbo Mansour Hadi. Ces affrontements ont fait au moins 44 morts, dont 18 civils.

Des civils tués

L'actuel président yéménite Abd Rabbo Mansour Hadi s'était réfugié à Aden, le 26 mars, après la prise de Sanaa par les Houthis en février. Actuellement à Riyad, il a pu recevoir le soutien de la Ligue arabe qui a mis en place une coalition, menée par l'Arabie saoudite.

Cette coalition mène des frappes ciblées, qui se répercutent tout de même sur la population. Le porte-parole de la coalition, Ahmed Assiri, a indiqué, lors d'un point presse à Riyad, que les dernières frappes avaient ciblé des dépôts de missiles balistiques. De plus, la coalition a mis en place un blocus maritime au Yémen, contrôlant ainsi tous les ports yéménites seront contrôlés.

Plus d'une centaine de civils sont décédés suite à ces raids aériens, depuis le 26 mars. Des bombardements de la coalition et des « tirs

provenant de la mer » ont visé des colonnes de militaires fidèles à l'ex-président Ali Abdallah Saleh, allié aux Houthis, selon une source militaire à l'AFP.

Ces bombardements ont fait 12 morts et étaient destinés « à empêcher ces colonnes (de militaire fidèle, ndlr) d'avancer sur l'aéroport international d'Aden ». De plus, huit civils et sept rebelles ont été tué par des roquettes, lors de l'attaque de l'aéroport par les Houthis.

Un conflit géopolitique complexe

Pour de nombreux observateurs arabes, tels que Abdel Bari Atwan est le rédacteur en chef du journal numérique Rai Alyoum, l'intervention aérienne de l'Arabie saoudite a mis fin à une solution diplomatique du conflit.

De plus, le conflit prend une ampleur internationale. D'un côté, l'Arabie saoudite, soutenue par les États-Unis, et de l'autre l'Iran, en conflit avec l'Arabie saoudite, est allié à la Russie et à la Chine. Dans un tel contexte géopolitique, le Yémen est au cœur de la confrontation entre les Américains d'un côté et les Russes et Chinois de l'autre.

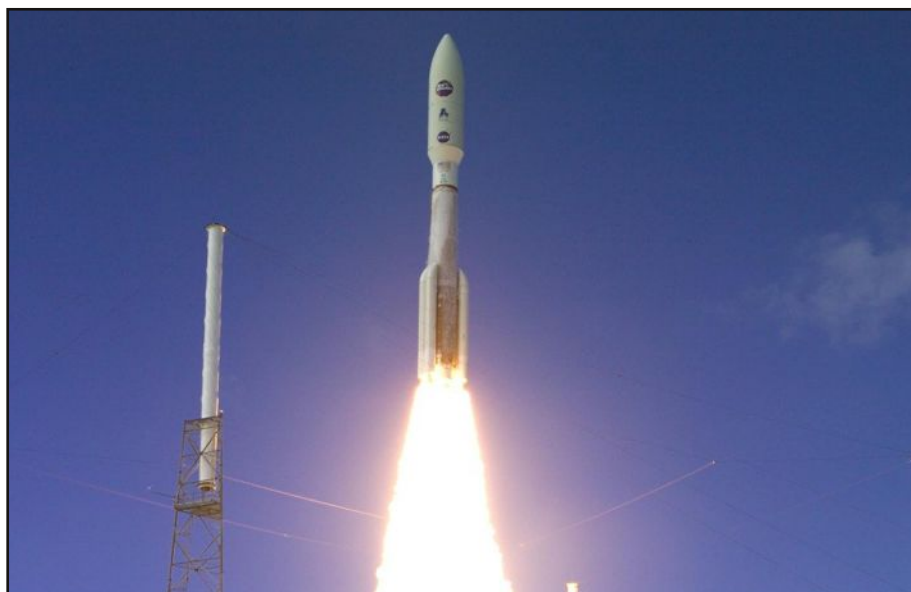
Et voir l'Iran prendre une place plus importante dans l'échiquier politique affolent les Saoudiens, d'autant plus qu'une alliance serait possible entre l'Iran et l'Irak, qui possède une couverture aérienne, à l'instar de certaines milices chiites qui se battent contre l'État islamique à Tikrit et ailleurs. De plus, le régime syrien de Bachar al-Assad est soutenu par l'Iran, qui a encore une armée de 180 000 hommes et une force aérienne dans la zone.

Céline Tabou

New Horizons et La Réunion

Les tribulations de la mission vers Pluton

Après le “Grand Tour” du système solaire par les sondes Voyager, jusqu’à Neptune, la NASA ni aucune autre organisation n’envisageait d’aller explorer Pluton, jugée trop lointaine et trop chère d’accès. Quand les Postes américaines ont sorti en 1992 une série de timbres sur l’exploration des planètes du Système Solaire, pour Pluton, ils ont simplement mentionné “not yet explored”. C’est en regardant ce timbre que Robert Staehle, un jeune et brillant ingénieur du JPL, a senti monter en lui un cri du cœur, et li s’est exclamé : “Pluton, c’est pour moi !”.



15 janvier 2006 : décollage de New Horizons.

En quelques mois, Rob Staehle a révolutionné les méthodes de travail du JPL et de la NASA pour mettre en place une ambitieuse mission “Pluto Express”, en s’appuyant sur les dernières avancées en matière d’électronique, d’instruments, d’informatique et d’organisation. Hélas, malgré sa grande originalité et son faible coût, la mission Pluto Express a été bousculée par les tiraillements entre des politiciens qui chacun voulaient qu’elle soit confiée aux industriels de leur Etat à eux, avant de finalement succomber sous les coupes budgétaires de la fin des années 90.

C’est la découverte des 1 500 nouvelles petites planètes qui a permis de ressusciter et de sauver la mission sous le nouveau nom de “New Horizons”, en lui rajoutant, après le survol de Pluton et de son satellite Charon, la visite de deux ou trois des objets “transneptuniens” de la Ceinture de Kuiper formée par les planètes naines.

D’autres soucis, administratifs et sécuritaires (la sonde est alimentée par un système nucléaire fonctionnant avec du plutonium, et le Département d’Etat américain a demandé à la NASA que l’essentiel des opérations restent secrètes) se sont ajoutés aux défis techniques, mais finalement la sonde a été lancée le 19 janvier 2006 par une fusée à quatre étages, et l’injection à une vitesse de 16 km/s sur la trajectoire en direction de Pluton s’est effectuée au-dessus de La Réunion, où la NASA avait installé “secrètement” sa dernière station de poursuite pour le contrôle du bon déroulement des opérations.

Depuis l’antiquité et les débuts d’une “science des astres”, le nombre de planètes, les astres baladeurs, n’a cessé d’évoluer. On connaissait Vénus, Jupiter, Mars, Saturne et Mercure, la plus proche du Soleil, difficilement observable. L’invention des télescopes a permis de voir les satellites galiléens de Jupiter, les anneaux de Saturne, et la planète Uranus, avant que l’astro-

nome Le Verrier ne découvre Neptune par des savants calculs des perturbations de l’orbite d’Uranus.

Il restait un soupçon de l’existence d’une petite planète encore plus lointaine, et pour la découvrir, l’astronome américain Percival Lowell fit construire dans le désert de l’Arizona un observatoire spécialement dédié. Pendant plusieurs années les recherches furent infructueuses, jusqu’à ce qu’un jeune fermier du Kansas, passionné par l’observation du ciel, ne soit engagé en tant que “technicien de surface” comme on dirait aujourd’hui. Très vite, il déclara aux astronomes professionnels qu’avec leurs manières de faire ils ne trouveraient jamais rien, et il leur proposa une nouvelle méthode. Trois mois plus tard, en 1930, Clyde Tombaugh, c’était son nom, découvrit la planète cherchée. Suite à un appel au public, c’est une jeune Anglaise de 11 ans, qui donna le nom de Pluto(n) en référence au dieu froid et lointain qui régnait sur les enfers. C’était la première fois dans l’histoire qu’un Américain faisait une découverte astronomique importante, l’affaire fit grand bruit, et Walt Disney, l’inventeur des petits Mickeys, lui-même impressionné, donna le nom de “Pluto” au chien qui accompagnait sa petite souris.

Récemment, il y a une quinzaine d’années, avec l’avènement du Télescope Spatial, nous avons découvert que des planètes comme Pluton, il y en avait encore d’autres, pas une, pas deux, pas dix, pas cent, mais environ mille cinq cents autour du Soleil ! Alors, au-delà des quatre planètes rocheuses, Mercure, Vénus, la Terre et Mars, et des quatre grandes planètes gazeuses, Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune, on a créé la nouvelle catégorie des “planètes naines” dont Pluton est devenue la première représentante....

Guy Pignolet

Billet philosophique

« Liberté d'expression et autocensure »

Comme promis il y a deux semaines, nous continuons à publier aujourd'hui dans cette chronique des réflexions parues dans la revue "Africultures" suite aux attentats tragiques survenus en France en janvier dernier. Voici donc ce vendredi de larges extraits du troisième et dernier de ces textes : celui de l'écrivain Sami Tchak.



Sami Tchak.

Il faut le dire tout de suite : nulle part au monde, il n'y a de liberté sans limites. Disons-le autrement, mieux : sans les limites qui s'imposent à elle, aucune liberté n'a de sens. Car la liberté s'inscrit forcément dans un pacte social, dans nos rapports aux autres, dans nos rapports avec les systèmes de valeurs de notre société, voire de nos sociétés, de ces sociétés qui nous garantissent la part d'importance que nous croyons avoir.

À ce niveau de considérations générales, l'on a déjà tout dit, mais rien n'est encore dit concrètement sur notre rapport personnel à ce que l'on appelle la liberté d'expression, c'est-à-dire la liberté d'assumer sa subjectivité tant au niveau de l'imaginaire, des opinions que de la pensée.

Une chose est sûre : rien, absolument rien, ne nous sauvera de nos

propres ténèbres (en tant qu'humanité). Ainsi, pour ne parler que de lui, Hitler a été engendré par l'une des nations où l'esprit se serait placé au plus haut. Et le pays né des Lumières, la France, a étendu sa puissance partout dans la terreur, dans la barbarie.

La question des limites

La vérité c'est que chaque système légitime ses formes de violence envers les autres et qu'il retourne contre lui-même (les violences jihadistes se retournent principalement contre les musulmans, ce sont eux les premières et plus nombreuses victimes d'une forme extrême issue de leur propre doctrine...). La vérité, aussi, c'est que l'événement tragique de "Charlie Hebdo" m'a

ramené à des questions qui sont toujours au cœur de mon activité, car pour chaque texte, je me pose la question des limites. Jusqu'où je peux me permettre d'aller ?

Cette question centrale renvoie d'abord à des éléments objectifs : si je suis libre, j'ai aussi le devoir de respecter la dignité et la vie privée des autres. En clair, être libre, c'est aussi flirter avec la ligne flottante en nous, celle qui sert de limite, celle qui constitue notre limite à partir des menaces objectives ou que nous avons intériorisées comme telles.

Une liberté fragile

La liberté d'expression, bien qu'elle soit garantie dans certaines nations, est d'autant plus précieuse qu'elle demeure fragile. Lorsque j'écris, j'ai cette conscience, je sais que cette liberté est fragile. Je me demande alors : « Comment aller aussi loin que cela me semble nécessaire pour exprimer ce que j'estime fondamental au cœur de ma subjectivité assumée, sans forcément porter atteinte à des individus, à des instances ? ». Répondre à cette question ne suffira jamais, car ce que je considère comme relevant juste de ma liberté peut être toujours perçu comme une atteinte, un crime. Nous l'avons encore constaté le mercredi 7 janvier 2015 en France. Et nous le savons : chaque jour, dans d'autres pays du monde, des femmes et des hommes meurent pour ce qu'ils ont dit, écrit, dessiné.

La liberté d'expression, un acquis précieux dans les nations dites démocratiques, peut être "très dangereuse", mortelle. Mais nous ne devrions pas la sacrifier sur l'autel de nos peurs. Nous ne devrions pas laisser l'autocensure, inévitable certes, rogner dangereusement l'espace de notre subjectivité créatrice.

(*)Merci d'envoyer vos critiques, remarques et contributions afin que nous philosophions ensemble... !
mail : redaction@temoignages.re

Oté

Tout nana san rouj, sof sak nana san blé !

Moin la toujours antann dir alon méfyé in moun rish sirtou si ou sé in pti kolon, pars in rish i konpran pa bien bann ti-kolon. Sé konm si ou i pran in profèsèr la touzour gingn vîn-sir-vîn lékol, li kon pran pa in marmay i gingn feb note. Parèy si ou i pran in moun nana la réisite dann son biznès é pou li sak i réisi pa, i mérite pa la réisit. Dann la politik, mi pans sé lo mèm z'afèr, si lo bann moun sé in bann promyé d'la klas, bann sak i vien apré i intèrès pa zot..

La plipar d'tan, banna i konfonn la zistis épi la solidarité, avèk in spès sharité. Zot i kroi, bann ti kolon, la pa bézoin in bon travay é in pti kontra sar sifizan pou zot. Pir ké sa, konm zot lé bon dann domènn la manipilasyon mantal zot i fé rant dann kopko bann ti kolon, in pti kontra lé asé bon pou zot, pa pou lo désidèr. Kan ou i kriy l'égalité, la zistis, la solidarité, zot i konpran ou i di la sharité é si la sharité lé pa bon pou ou, l'èr-la ramas la réprésyon.

Nou na in bann gouvèrnman, in bann prézidann – si ou prézidann la, zot i pans zot i fé parti d' lo san blé la sosyété, lo z'élite si zot i vé, é bann ti kolon i apartien bann dèrnyé nasyon konm poulayé dann sinéma lontan. Alor, si désèrtin, konm nout parti kominis i parl l'égalité, la solidarité é la zistis an vré,, soi bann san blé i pans ni kroi pa sak ni di, soi zot i pans nou lé pa solidèr avèk bann z'élite, donk i fo fiziy anou.... San krétiké, kan ni di toulmoun lé égal, tou l'moun nana san rouj, zot i réponn anou, dann tréfon zot kèr : » Tout na san rouj ! oui ! Mé in pé na san blé, obli pa ! »

Justin

« Avan l'èr la pa l'èr ! Apré l'èr l'èr ! » - In kozman pou la rout

Moin lé sir sa in n'afèr toulmoun i di zot i konpran pars kisa i konpran pa in n'afèr konmsa. Ou pran lo kar, si lé pa l'èr ou i atann san fin, si ou i ariv apré moungué pou ou, lo kar i pass sou out né. Lé parèy pou in ta d'zafèr : si ou i rate in bon l'okazyon, l'okazyon-la i arvien pi. Solman si lé pa out l'èr, ou nora bo aspéré, la pa out l'èr pou vréman. Astèr, l'èr-la, sa lé pa parèy pou toulmoun : in pé i marsh avèk l'èr lé marké dsi révèy, na d'ot i fyé dsi l'isolèy, dsi zétoil sansa dsi zot anvî. Si tèlman k'in moun i ariv an rotar, li lé pa kontan pars la pa atann ali-dizon pou li, l'èr toulmoun sé son l'èr ali, ali mèm lo paramète. Parèy pou sak i ariv avan l'èr, zot i konpran pa pou kosa i komans pa l'èr zot i ariv. Kosa zot i anpans ? arien ditou. Kalkil in kou, fé travay zot koko, fé bouy zot matyèr grir, zot va oir si rant-rant, ni tonm pa tazantan dakor rantre nou.